



Plateforme du Tableau de bord ESMS & PLAGE Codes d'accès

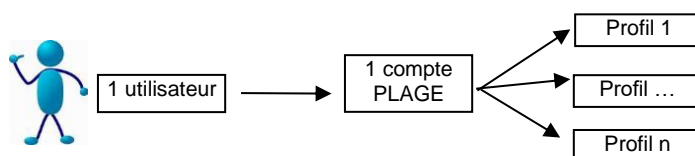
Utilisation de deux plateformes

- PLAtforme de GEstion des utilisateurs des applications de l'ATIH (PLAGE) :

<https://plage.atih.sante.fr>

PLAGE est la plate-forme de gestion des droits des utilisateurs sur l'ensemble des applications gérées par l'ATIH (dont la plateforme TDB ESMS). PLAGE permet de créer des comptes et profils associés, auxquels il sera ensuite possible d'apporter des modifications (ajout / retrait d'habilitations par exemple).

Toute connexion à une application en ligne de l'ATIH (dont la plateforme TDB ESMS) nécessite un compte PLAGE, auquel doit être associé un profil actif (un profil par ESMS). A ce profil sont rattachées des habilitations qui autorisent l'accès aux applications de l'ATIH.



- 1 identifiant
- des informations personnelles (dont adresse mail)

- A chaque profil sont associées :
- 1 entité de rattachement (=ESMS / OG)
 - des habilitations
 - des informations personnelles (dont adresse mail)

Par conséquent, tout gestionnaire qui souhaite accéder au questionnaire de son établissement / service sur la PF TdB ESMS doit avoir :

- un compte PLAGE ;
- avec un profil actif sur l'ESMS ;
- et une habilitation spécifique associée à ce profil (lecteur ou gestionnaire de fichiers TDB ESMS).

Par ESMS, on trouve :

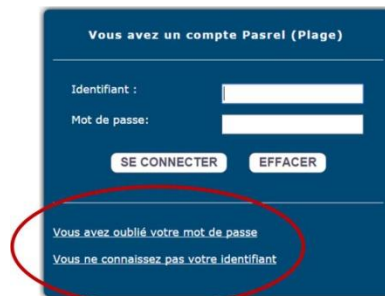
- Un seul Administrateur principal d'établissement (APE) qui :
 - o gère son propre compte PLAGE, ainsi que les profils et habilitations des personnes de son établissement ;
 - o et peut désigner d'autres administrateurs sur son entité, pour leur déléguer la gestion des habilitations des utilisateurs de l'entité (il leur donne un rôle Administrateur du domaine administration).
Seules les personnes ayant un compte PLAGE avec un rôle Administrateur dans le domaine administration peuvent attribuer des rôles aux utilisateurs.
- 1 ou plusieurs gestionnaires de fichiers TDB ESMS (GF) :
 - o Peuvent saisir et valider les données du TDB ESMS.

- 1 ou plusieurs lecteurs TDB ESMS :
 - o Peuvent uniquement visualiser les données du TDB ESMS.

En cas d'oubli :

Si vous avez perdu vos codes d'accès, vous pouvez :

- ✓ Cliquer sur « Vous avez oublié votre mot de passe » et/ou « Vous ne connaissez pas votre identifiant » sous la fenêtre de connexion :



Cette fonction « mot de passe oublié » envoie un mail à l'adresse associée au compte (attention à ce que cette adresse soit fonctionnelle).

- ✓ En cas de besoin :

- o Si vous êtes un ESMS sous compétence exclusive d'un Conseil Départemental (CD) (un EANM ou un SAVS), contacter votre référent CD :
 - o CD Loire-Atlantique : *en attente*
 - o CD Maine-et-Loire :
 - François LHOTE : f.lhote@maine-et-loire.fr
 - o CD Mayenne :
 - Emmanuelle MOTTAIS : emmanuelle.mottais@lamayenne.fr
 - Linda LE MONNIER : Linda.LEMONNIER@lamayenne.fr
 - o CD Sarthe :
 - ESMS PH : Sophie GUILLET sophie.guillet@sarthe.fr
 - ESMS PA : Virginie MARIE virginie.marie@sarthe.fr
 - o CD Vendée :
 - Laurence GRONDIN laurence.grondin@vendee.fr
 - Maud CHARRIER maud.charrier@vendee.fr
- o Pour tout autre type d'ESMS PA et PH, contacter simultanément l'ARS et la MAPES : ARS-PDL-DOSA-TAB-BORD@ars.sante.fr et pilotage@mapes-pdl.fr

La MAPES n'est pas en mesure de créer des comptes, ni d'envoyer des identifiants ou mots de passe.



Guide de [gestion des comptes TDB ESMS par les établissements](#)

- **Plateforme de recueil des données et de restitution :**

<https://tdb-esms.atih.sante.fr>

Il s'agit d'une plateforme web sécurisée qui permet de :

- ✓ Saisir et valider les données nécessaires au calcul des indicateurs
- ✓ Consulter les restitutions du tableau de bord (indicateurs parangonnés)

Deux interfaces sont disponibles :

Tableau de bord OG	Tableau de bord ESMS
<ul style="list-style-type: none">◦ Saisie et validation des données de caractérisation concernant l'OG◦ Accès aux questionnaires des ESMS rattachés (<i>en lecture</i>)◦ Saisie de certaines données en subsidiarité des ESMS rattachés (<i>en écriture</i>)◦ Accès à l'ensemble des restitutions des ESMS rattachés	<p><i>Tous les ESMS sont concernés, qu'ils soient autonomes ou rattachés à un organisme gestionnaire.</i></p> <ul style="list-style-type: none">◦ Saisie des données de caractérisation◦ Saisie des données nécessaires au calcul des indicateurs◦ Accès aux restitutions (uniquement pour les ESMS ayant validé leur campagne) : Résultat de chaque indicateur pour l'année N-1 et mise en perspective avec les résultats des structures équivalentes

Mise à disposition des restitutions

L'accès aux restitutions se fait également via la plateforme du tableau de bord :

<https://tdb-esms.atih.sante.fr>

L'onglet « restitution » permet de consulter et d'exploiter les résultats (données chiffrées et représentations graphiques) :



Les indicateurs restitués et parangonnés ne sont mis en ligne qu'après la fin de la collecte et après une période de fiabilisation des données réalisée par l'ARS et les Conseils Départementaux.

Seuls les ESMS ayant validé leur campagne peuvent accéder aux restitutions.